

Réforme de la médecine du travail : critiques de l'Ordre

23 août 2004

Malgré nos demandes réitérées le Gouvernement a procédé à une réforme importante de la médecine du travail sans consultation du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins n'acceptera pas qu'une augmentation de la cadence des examens médicaux, permise par la nouvelle réglementation, puisse conduire à une dégradation de la qualité des actes médicaux que les médecins du travail effectuent au bénéfice des salariés.

L'Ordre des médecins entend solennellement rappeler au Gouvernement comme aux employeurs que les médecins au service de l'individu et de la santé au travail ne sauraient exercer dans des conditions contraires à la déontologie médicale.

Contact presse -Evelyne Acchiardi

Tél. : 01 53 89 32 80 ou 06 80 07 30 62